

PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY TENUE DANS LES SALLES 302 ET 302-A DE L'ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER, À MONTMAGNY, LE MERCREDI 25 NOVEMBRE 2020 À 19 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :

MESDAMES

- DANYE ANCTIL, municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire (par visioconférence)
- CHANTAL CÔTÉ, représentante de la municipalité de Cap-Saint-Ignace (par visioconférence)

MESSIEURS

- BERNARD BOULET, représentant de la Ville de Montmagny
- CLAUDE DOYON, municipalité de Saint-Fabien-de-Panet
- ALAIN FORTIER, municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- BRUNO GAGNÉ, municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton
- RICHARD GALIBOIS, municipalité de Berthier-sur-Mer
- PIERRE GARIÉPY, municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues
- DONALD GILBERT, municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- GILLES GIROUX, municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- FRÉDÉRIC JEAN, municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- LOUIS LACHANCE, municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard
- ALAIN ROBERT, municipalité de Lac-Frontière (par visioconférence)
- GUY BOIVIN, représentant de la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy

SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME JOCELYNE CARON, PRÉFET.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Nancy Labrecque, directrice générale, et M. Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Madame le préfet souhaite la bienvenue à tous. Elle constate le quorum et déclare la session ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;

2020-11-28

IL EST PROPOSÉ PAR : M. CLAUDE DOYON
APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le projet d'ordre du jour pour la session du 25 novembre 2020 soit adopté avec Varia ouvert.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec Varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal du 10 novembre 2020
4. RENCONTRE
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
 - 5.1 Budget 2021
 - 5.1.1 Adoption des prévisions budgétaires 2021
 - 5.1.2 Services d'Inspection en bâtiment 2021
 - 5.2 Sessions du Conseil de la MRC de Montmagny en 2021
 - 5.2.1 Adoption du calendrier des sessions du conseil
 - 5.2.2 Session itinérante du mardi 13 juillet 2021
 - 5.3 Sécurité publique – Priorités locales 2021
 - 5.4 Ressources humaines – Janvier 2021

- 5.5 Programme d'appui aux collectivités (ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration)
- 5.6 Adoption du règlement n° 2020-99 pour les frais de refinancement en lien avec l'Édifice Amable-Bélanger et le Poste de la Sûreté du Québec
- 5.7 Complexe culturel et sportif en santé durable
- 5.8 Autorisation pour l'application des règlements et l'émission de constats
- 5.9 CCPN (Communauté des Communes du Pays de Nay) – Partenariat
- 5.10 MRC de Montmagny dynamique et innovante
- 5.11 Réseau Accès Entreprise Québec
- 6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 6.1 Avis de conformité ou d'opportunité
 - 6.2 Projets régionaux
 - 6.2.1 Résilience côtière – Phase 2
 - 6.2.2 Transport collectif
 - 6.3 Entente de développement culturel
 - 6.4 Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine bâti
- 7. CORRESPONDANCE
- 8. FINANCES
 - 8.1 Comptes de novembre 2020
 - 8.2 État des revenus et dépenses estimé au 31 décembre 2020
 - 8.3 Affectation à l'exercice 2020
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10. VARIA OUVERT
 - 10.1 Sécurité incendie
- 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 NOVEMBRE 2020
3.1 SESSION DU 13 OCTOBRE 2020

2020-11-29

IL EST PROPOSÉ PAR : MME CHANTAL CÔTÉ
 APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la session du 10 novembre 2020 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

4. RENCONTRE

Aucune.

5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
5.1 BUDGET 2021

5.1.1 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021

- CONSIDÉRANT le projet des prévisions budgétaires déposé au Conseil des maires de la MRC de Montmagny pour l'année 2020;
- CONSIDÉRANT que ces prévisions ont été élaborées à la suite des sessions de travail du Comité du budget tenues le 9 novembre 2020 et du Conseil des maires

de la MRC de Montmagny tenues le 10 novembre 2020;

2020-11-30

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DONALD GILBERT
APPUYÉ PAR : M. GILLES GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les prévisions budgétaires de la MRC de Montmagny pour l'année 2021 comportant des dépenses de 5 138 681 \$, des revenus de 2 552 990 \$ (incluant une appropriation de surplus de 113 122 \$) pour une répartition (quote-part) aux municipalités de 2 585 691 \$, soient acceptées.

QUE la MRC de Montmagny prévoit affecter, de ce montant, 13 687 \$ de l'administration à des activités d'investissement.

ADOPTÉ

5.1.2 SERVICES D'INSPECTION EN BÂTIMENT 2021

CONSIDÉRANT le service d'Inspection régional;

2020-11-31

IL EST PROPOSÉ PAR : M. FRÉDÉRIC JEAN
APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny mandate Mme Valérie Gagné, M. Charles Lessard, et M. Pierre-Olivier Bélanger pour l'application des règlements de contrôle intérimaire suivants en matière d'aménagement du territoire :

- Distances séparatrices en milieu agricole;
- Harmonisation en milieu agricole;
- Protection des bandes riveraines et des zones inondables;
- Implantation d'éoliennes.

ADOPTÉ

5.2 SESSIONS DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY EN 2021

5.1.2 ADOPTION DU CALENDRIER DES SESSIONS DU CONSEIL

CONSIDÉRANT le projet de calendrier des sessions pour l'année 2021 déposé au Conseil de la MRC;

Mardi 19 JANVIER 2021 – Salle 302 – 19h
Mardi 9 FÉVRIER 2021 – Salle302 – 19h
Mardi 9 MARS 2021 – Salle 302 – 19h
Mardi 13 AVRIL 2021 – Salle 302 – 19h
Mardi 11 MAI 2021 – Salle 302 – 19h
Mardi 8 JUIN 2021 – Salle 302 – 19h
Mardi 13 JUILLET 2021 – Session itinérante à MONTMAGNY (375^e)
Mardi 14 SEPTEMBRE 2021 – Salle 302 – 19h
Mardi 12 OCTOBRE 2021 – Salle 302 – 19h
Mardi 9 NOVEMBRE 2021 – Salle 302 – 19h

2020-11-32

IL EST PROPOSÉ PAR : MME DANYE ANCTIL
APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE, conformément à l'article 148 du Code municipal, celui-ci soit accepté et adopté par le Conseil de la MRC de Montmagny pour la tenue des sessions régulières du Conseil de la MRC de Montmagny.

QUE, conformément à l'article 148.1 du Code municipal, la secrétaire-trésorière donne un avis public du contenu du calendrier.

ADOPTÉ

5.2.2 SESSION ITINÉRANTE DU MARDI 13 JUILLET 2021

- CONSIDÉRANT que la session de juillet de chaque année est itinérante depuis plusieurs années;
- CONSIDÉRANT les avantages reliés à cette formule qui permet la présentation des attraits, services et entreprises de la municipalité « hôte »;
- CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny offre de recevoir le Conseil de la MRC considérant qu'elle fêtera son 375^e;

2020-11-33

IL EST PROPOSÉ PAR : MME DANYE ANCTIL
APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la session itinérante du 13 juillet 2021 soit tenue dans la Ville de Montmagny.

ADOPTÉ

5.3 SÉCURITÉ PUBLIQUE – PRIORITÉS LOCALES 2021

CONSIDÉRANT que la liste des priorités identifiées par les municipalités a été déposée au conseil et a également été transmise au Sergent Daniel Fortin, responsable du poste de la SQ de la MRC de Montmagny afin d'en tenir compte dans le plan de travail de 2021.

2020-11-34

IL EST PROPOSÉ PAR : M GUY BOIVIN
APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny prend acte de cette liste de priorités et que celle-ci soit transmise au Comité de Sécurité publique en suivi.

ADOPTÉ

5.4 RESSOURCES HUMAINES – JANVIER 2021

- CONSIDÉRANT les changements technologiques ainsi que la relève à prévoir en lien avec des ressources qui prendront leur retraite;
- CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de prévoir la formation du personnel de relève;
- CONSIDÉRANT le projet d'organigramme modifié en ce qui concerne le service d'Évaluation;

2020-11-35

IL EST PROPOSÉ PAR : M GILLES GIROUX
APPUYÉ PAR : M. BERNARD BOULET

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny procède à la restructuration du service d'Évaluation dès le 1^{er} janvier 2021 et d'abolir, dans le cadre de cette restructuration, un poste de technicien et de procéder immédiatement au licenciement de l'employé détenant actuellement ce poste.

ADOPTÉ

5.5 PROGRAMME D'APPUI AUX COLLECTIVITÉS (MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION)

- CONSIDÉRANT le Programme d'appui aux collectivités (PAC) du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI);
- CONSIDÉRANT que le programme permettrait à la MRC de Montmagny d'entreprendre une démarche d'élaboration d'un plan d'action en immigration afin d'accroître sa capacité d'attraction, d'établissement durable, d'intégration citoyenne et de pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles à la vie collective au moyen de la préparation du milieu afin de rendre les collectivités encore plus accueillantes et inclusives;

2020-11-36

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DONALD GILBERT
APPUYÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la direction générale à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités du MIFI et que celle-ci soit autorisée à signer tous les documents en lien avec la demande.

QUE le conseil autorise également la direction générale à signer la convention d'aide financière qui serait éventuellement conclue avec le MIFI.

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise l'affectation d'une somme de 25 % du FRR, volet 2, par le biais d'une entente sectorielle, comme mise de fonds du milieu comme exigé considérant que la MRC de Montmagny a un indice de vitalité négatif.

ADOPTÉ

5.6 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2020-99 POUR LES FRAIS DE REFINANCEMENT EN LIEN AVEC L'ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER ET LE POSTE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Règlement pour des frais de refinancement

MRC DE Montmagny

Règlement numéro 2020-99 décrétant un emprunt de 56 122 \$ pour pourvoir aux frais de refinancement du ou des règlements d'emprunt.

- ATTENDU que sur l'emprunt décrété par le règlement n° 2008-64 décrétant un emprunt de 4 500 000 \$ pour l'acquisition du bloc « D » de l'ancienne usine Whirlpool et les travaux d'aménagement en vue d'y aménager un carrefour des affaires (modifié par les règlements 2009-66, 2010-68 et 2011-70), un solde non amorti de 2 806 100 \$ sera renouvelable le 15 mars 2021, au moyen d'un nouvel emprunt, pour le terme autorisé restant;
- ATTENDU que les coûts de vente relatifs à l'émission du montant ci haut mentionné sont estimés à la somme de 56 122 \$;
- ATTENDU qu'il est possible d'emprunter cette somme par un règlement qui n'est soumis qu'à la seule approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux;
- ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 10 novembre 2020;

2020-11-37

IL EST PROPOSÉ PAR : M. BRUNO GAGNÉ
APPUYÉ PAR : M. GILLES GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 56 122 \$ pour les fins du présent règlement et à emprunter un montant de 56 122 \$ sur une période de 5 ans.

ARTICLE 3. Les dépenses relatives au remboursement des échéances annuelles en capital et intérêts de l'emprunt susdit, décrété par le présent règlement, sont réparties entre les municipalités dont le territoire fait partie de celui de la MRC proportionnellement à la richesse foncière uniformisée, au sens de l'article 261.1 de la Loi sur la fiscalité municipale.

ARTICLE 4. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ

5.7 COMPLEXE CULTUREL ET SPORTIF EN SANTÉ DURABLE

- CONSIDÉRANT que la MRC est en attente du protocole à intervenir en ce qui concerne le Volet 3 « Signature Innovation » en santé durable et globale retenue par la MRC de Montmagny;
- CONSIDÉRANT qu'il serait opportun d'autoriser la signature dudit protocole compte tenu que la prochaine rencontre du conseil est le 19 janvier 2021;

2020-11-38

IL EST PROPOSÉ PAR : MME CHANTAL CÔTÉ
APPUYÉ PAR : M. BERNARD BOULET

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise le préfet et/ou la direction générale à signer le protocole en lien avec la Signature Innovation en santé durable et globale de la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ

5.8 AUTORISATION POUR L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS ET L'ÉMISSION DE CONSTATS

2020-11-39

IL EST PROPOSÉ PAR : M. BERNARD BOULET
APPUYÉ PAR : M. PIERRE GARIÉPY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE DÉSIGNER Mme Lucie Lacasse à appliquer le règlement sur l'écoulement des eaux, et pour l'application du RCI 2007-56 relatif à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables, car les permis seront émis pour des travaux en rives et en littoral.

ADOPTÉ

5.9 CCPN (COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DU PAYS DE NAY) - PARTENARIAT

Les gens de la CCPN et quelques partenaires (équivalent du CJE) proposent à notre MRC de travailler à accueillir des jeunes pour un premier emploi ou une formation. La même offre aussi pour les jeunes de la région qui souhaiteraient une expérience de travail en France. Les jeunes et la formation étaient deux priorités retenues par nos deux organismes.

Une première rencontre a eu lieu le mardi 17 novembre en présence de M. Denis Pelletier du CFP l'Envolée, M. Philippe Beaumont du CJE (volet Immigration) et de représentants de la MRC (préfet, directrice générale, CLD, fablab et agente de communication).

Une deuxième rencontre est prévue avoir lieu en décembre afin de discuter des opportunités.

5.10 MRC DE MONTMAGNY DYNAMIQUE ET INNOVANTE

Dans le cadre de sa stratégie « Montmagny, ses jeunes, ses entreprises et ses projets en innovation » et la mise en place des

fablabs (communautaires et industriel), la MRC de Montmagny a obtenu une aide financière de 100 000 \$, appariée par la MRC (FARR, Desjardins, CLD, etc.) pour un montant équivalent, afin de mieux équiper les fablabs, mais aussi pour faire l'achat de deux robots sociaux.

La MRC procédera à un avis d'intention sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) avant de pouvoir conclure un contrat de gré à gré pour l'achat de robots sociaux auprès de la compagnie RobotLAB de San Francisco.

5.11 RÉSEAU ACCÈS ENTREPRISE QUÉBEC

Les MRC du Québec devraient recevoir une aide de 200 000 \$ pour bonifier les services aux entreprises par l'embauche de ressources. Des détails sont à venir à ce sujet.

6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6.1 AVIS DE CONFORMITÉ OU D'OPPORTUNITÉ

Ville de Montmagny - Projet de construction de glissades d'eau

2020-11-40

IL EST PROPOSÉ PAR : M. BERNARD BOULET

APPUYÉ PAR : M. CLAUDE DOYON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise la direction générale à émettre un avis d'opportunité à la Ville de Montmagny pour le règlement 1244 de la ville visant un emprunt de 1 930 000 \$ pour la construction de glissades d'eau.

Le projet est conforme au schéma d'aménagement, au document complémentaire et à ses divers règlements en vigueur.

ADOPTÉ

6.2 PROJETS RÉGIONAUX

6.2.1 RÉSILIENCE CÔTIÈRE – PHASE 2

Réalisation d'outils de planification de l'aménagement côtier et d'adaptation en fonction des effets des changements climatiques sur l'érosion côtière – Phase 2

Une étude proposée par la Chaire de recherche en géoscience côtière du Laboratoire de dynamique et de gestion intégrée des zones côtières (LDGIZC) de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR).

- CONSIDÉRANT que l'érosion côtière est une problématique présente sur notre territoire;
- CONSIDÉRANT que les communautés et les régions du Québec maritime ont besoin de plus d'outils pour intervenir adéquatement afin de réduire les risques côtiers et mieux planifier l'aménagement de la zone côtière en fonction de l'érosion;
- CONSIDÉRANT que le projet « Résilience côtière – Phase 1 » a permis d'établir une collaboration avec la Chaire de recherche et le LDGIZC et que cette équipe a

déjà produit plusieurs données et outils de gestion pour nous;

- CONSIDÉRANT que plusieurs données récoltées dans la première phase du projet serviront directement à produire d'autres outils qui répondent à nos besoins dans la Phase 2;
- CONSIDÉRANT que l'équipe du LDGIZC désire collaborer avec nous, continuer de répondre à nos besoins et nous accompagner pour le choix et la mise en œuvre de solutions d'adaptation;
- CONSIDÉRANT que le LDGIZC possède l'infrastructure de recherche et l'expertise sur les risques côtiers et les changements climatiques;
- CONSIDÉRANT que le projet n'implique aucun engagement financier de la part de la MRC et des municipalités, mais plutôt la participation à des rencontres de travail;

2020-11-41

IL EST PROPOSÉ PAR : MME CHANTAL CÔTÉ
APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny appuie le projet intitulé « Résilience côtière – Phase 2 » proposé par la Chaire de recherche en géoscience côtière du Laboratoire de dynamique et de gestion intégrée des zones côtières de l'UQAR.

ADOPTÉ

6.2.2 TRANSPORT COLLECTIF

2020-11-42

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DONALD GILBERT
APPUYÉ PAR : M. GUY BOIVIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny accepte les prévisions budgétaires proposées par Transport collectif de la MRC de Montmagny pour les années 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022 incluant les demandes d'ajustement de financement via un fonds d'urgence afin de combler les manques à gagner de revenus occasionnés par la COVID-19.

QUE la MRC de Montmagny autorise Transport collectif de la MRC de Montmagny, organisme délégué par la MRC pour le service de transport collectif des personnes sur son territoire et du transport adapté pour une partie de son territoire, à faire parvenir au ministère des Transports ces précisions budgétaires.

ADOPTÉ

6.3 ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

Le projet d'entente culturelle entre la MRC et le ministère de la Culture et des Communications a été accepté par le ministère.

Une résolution avait été adoptée pour autoriser Mme le préfet à signer l'entente en octobre.

Rappel de l'entente d'une durée de trois ans

Résumé des actions inscrites au plan d'action :

- Soutien aux fêtes locales sur le plan de l'histoire;
- Mise en valeur du Saint-Laurent (patrimoine, histoire et tourisme);
- Agriculture et patrimoine agricole;
- Exposition d'envergure à la Bibliothèque de Montmagny;
- Activités culturelles pour les douze écoles de la MRC;
- Développement de la culture et des arts dans le Sud de la MRC;
- Diffusion de productions québécoises avec Les Arts de la scène;
- Soutien des artistes locaux;
- Art public dans des places publiques des municipalités.

Budget

- Subvention du ministère de la Culture et des Communications : 171 516 \$ (55 %)
- Milieu (MRC, Ville de Montmagny, Corporation de la bibliothèque de Montmagny, Les Arts de la scène, etc.) 141 710 \$ (45 %)

6.4 PROGRAMME DE SOUTIEN AU MILIEU MUNICIPAL EN PATRIMOINE BÂTI

Nous avons reçu, à la fin de la semaine dernière, la lettre de la ministre de la Culture et des Communications confirmant l'aide financière octroyée dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier qui s'établit à **698 999 \$ pour les volets 1a et 1b et à 155 467 \$ avec la MRC de L'Islet pour le volet 2 (agent de développement).**

Le montant accordé pour le volet 1b est de **559 000 \$** pour les trois années de l'entente, contre un investissement par la MRC à partir des participations financières des trois municipalités participantes (bâtiments municipaux de Montmagny, Cap-Saint-Ignace et Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud) de 372 676 \$. L'investissement du ministère de la Culture et des Communications est à la hauteur de 60 % contre 40 % du milieu.

Le montant proposé pour le volet 1a est de **139 999 \$** en contrepartie d'une participation de 60 000 \$ (20 000 \$/année) du milieu via un fonds que la MRC devra créer. L'investissement du ministère de la Culture et des Communications est à la hauteur de 70 % contre 30 % du milieu.

Le montant proposé pour le volet 2 qui sera géré par la MRC de L'Islet correspond à un investissement du ministère de la Culture et des Communications à la hauteur de 70 % contre 30 % du milieu (résolution de septembre).

2020-11-43

IL EST PROPOSÉ PAR : M. FRÉDÉRIC JEAN
APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER Mme le préfet et la direction générale à procéder à la signature des documents visant la ratification de l'entente dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (volets 1a et 1b) avec le ministère de la Culture et des Communications pour obtenir une aide financière de 698 999 \$ de celui-ci et engagement à compléter le financement des fonds selon la répartition du programme.

ADOPTÉ

7. CORRESPONDANCE

Aucun sujet.

8. FINANCES

8.1 COMPTES DE NOVEMBRE 2020

No	Montant	Fournisseur
C2000280	375.00	Fonds de l'information
C2000281	27.00	Groupe Ultima
C2000282	574.88	Écogénie
C2000283	33.34	Toile Expert Aubé
C2000284	661.11	Jacguar Média
C2000285	47.25	Thomson Reuters Canada
C2000286	640.00	Vorms, Thierry
C2000287	86.61	Érablière Yvon Couette
C2000288	63.82	Francotyp-Postalia Canada
C2000289	9 094.35	Programme RénoRégion
C2000290	2 913.04	Programme RénoRégion
C2000291	339.18	Association des chefs en sécurit
SOUS-TOTAL	14 855.58 \$	
L2000206	20.00	Global Payments Directs
L2000207	1 404.36	Ministre du Revenu du Québec
L2000208	38 690.69	Ministre du Revenu du Québec
L2000209	1 381.52	Desjardins Sécurité financière
L2000210	806.46	Télus Mobilité
L2000211	431.22	Comm. adm. de régime de retraite
L2000212	57.45	Visa
L2000213	9 687.26	SSQ – Groupe financier/Ass. coll.
L2000214	49.38	Cogeco câble
L2000215	6 681.20	Industrielle-Alliance Assurance
L2000216	14 224.29	Revenu Canada
L2000217	273.44	Télus Québec
L2000218	658.50	Télus Québec
L2000219	137.26	Télus Québec
L2000220	35.00	Global Payments Directs
L2000221	34.49	Global Payments Directs
L2000222	1 991.72	Télus Québec
L2000223	2 734.43	Visa
SOUS-TOTAL	79 298.67 \$	
P2000529	1 253.01	Bureautique Côte-Sud
P2000530	441.51	Journal l'Oie blanche
P2000531	5 000.00	Municipalité de St-Just-de-Bretenières
P2000532	1 200.00	CJE de la MRC de Mty
P2000533	1 340.18	ABC des Hautes-Plateaux
P2000534	887.88	Laurentide Re/Sources
P2000535	431.16	Multi-Services Montmagny-L'Islet
P2000536	5 932.50	MRC Robert-Cliche
P2000537	7 375.66	Agence régionale de mise en valeur
P2000538	7 933.28	Morneau, Mélanie
P2000539	2 344.57	6TEM TI

P2000540	1 356.71	Dix-onze
P2000541	422.64	Terminix Canada
P2000542	2 124.47	Pro-Aide Médic
P2000543	114.98	Destination Beauce
P2000544	310.44	Domaine Ritt
P2000545	1 126.11	Bureautique Côte-Sud
P2000546	350.50	Fédération québécoise des municipalités
P2000547	247.20	Journal l'Oie blanche
P2000548	70.09	Corp. de dével. éco. de la MRC de Mty
P2000549	3 901.61	MRC de L'Islet
P2000550	2 048.22	Municipalité de St-Just-de-Bretenières
P2000551	5 947.05	Municipalité de Ste-Lucie-de-Beauregard
P2000552	7 056.60	Ville de Montmagny
P2000553	15 806.05	Campor environnement
P2000554	172.46	Carrefour mondial de l'accordéon
P2000555	35 969.90	MRC des Etchemins
P2000556	296.61	Cytech Corbin
P2000557	28.74	Numérique.ca
P2000558	95.62	6TEM TI
P2000559	376.90	Potvin, Geneviève
P2000560	2 644.43	Yankee média
P2000561	1 383.39	Ville de Montmagny
P2000562	690.79	Cytech Corbin
SOUS-TOTAL	116 681.26 \$	
TOTAL	210 835.51 \$	

2020-11-44

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX
 APPUYÉ PAR : M. PIERRE GARIÉPY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la liste des comptes à payer de novembre 2020 soit acceptée.

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant 210 835.51 \$.

 Nancy Labrecque, directrice générale

8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES ESTIMÉ AU 31 DÉCEMBRE 2020

Un surplus est anticipé et un état au 31 décembre 2020 a été déposé avec le projet de budget 2021.

8.3 AFFECTATION À L'EXERCICE 2020

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. VARIA OUVERT
10.1 SÉCURITÉ INCENDIE

En ce qui concerne les projets de mise en commun relativement à la sécurité incendie entre les huit municipalités, la Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières, mandataire du projet, fera le suivi auprès des municipalités participantes.

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2020-11-45

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER
APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la présente session soit levée à 19h17.

ADOPTÉ

Jocelyne Caron, préfet

Nancy Labrecque, dir. gén. et sec.-très.